Charte des visiteurs bénévoles

Une visite…

Une visite peut briser la solitude.

Une visite peut alléger la souffrance.

Un signe de tendresse peut réchauffer le cœur.

Une prière / une communion… peut apporter paix et sérénité.

Mission du responsable des visiteurs

- Assurer la « recherche » de bénévoles
- Assurer aux bénévoles une formation adaptée
- Assurer le suivi et l'encadrement des bénévoles : ces personnes se retrouvent régulièrement afin de « déposer » ce qu'elles vivent dans leur accompagnement. Elles parlent de leurs expériences et de leurs apprentissages. Ce qui est partagé avec le groupe, reste dans le groupe.
- Assurer la régularité et la continuité dans le cadre de l'engagement prévu.

Définition du bénévole

(latin : benevolens : ayant bonne volonté)

Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré dans une activité non rétribuée, librement choisie. Il assure une démarche aussi régulière que possible, dans la fidélité de l'engagement pris.

Engagement du visiteur bénévole

- Être libre et disponible pour écouter, échanger, redonner confiance
- Être discret et ouvert
- Offrir une oreille attentive, la plus neutre possible
- Avoir une attitude juste dans le respect de la personne visitée, de sa dignité et de ses convictions
- Respecter une confidentialité absolue
- Respecter la charte des visiteurs bénévoles.

Chaque personne s'engageant bénévolement doit veiller à garder un juste équilibre entre les besoins de son lieu d'engagement, son rythme personnel et son besoin de ressourcement.